

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

la ligne
5 fr. 50
4 fr. 50
3 fr. 50
2 fr. 50
1 fr. 50
Chronique locale...
Réclames...
Annonces anglaises...
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 6 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 1^{er} mars 1882

3 30	Crédit mobilier	580
3 30	Crédit Lyonnais	740
3 30	Crédit algérien	690
1 10	Union générale	635
3 30	Foncière lyonnaise	635
3 30	Austrichienne	635
3 30	Comptoir d'escompte	635
3 30	Nord-Espagne	635
3 30	Transatlantique	635
3 30	Suez	2385
3 30	Consolidés d'Angleterre	100 7/16
3 30	Panama	2385

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 1^{er} Mars.

Le dépôt du projet de loi portant fixation du budget de 1883 est retardé de quelques jours. L'accord n'est pas encore complètement établi entre le ministre des finances et son collègue des travaux publics au sujet du système qui devra établir la participation financière des compagnies de chemin de fer, à l'exécution des grands travaux publics. On sait que le système préconisé par M. de Say constitue toute l'économie du budget de 1883.

Le ministre des postes et télégraphes demande le budget de 1883 de fixer les sommes nécessaires pour régulariser la situation de certaines agences, dont le traitement ne répond pas aux exigences actuelles de la vie.

Il se propose, au moyen de ces crédits, d'élever le traitement maximum :
Pour les surveillants des télégraphes, de 1,400 à 1,800 fr.

Pour les mécaniciens dans les départements, de 2,400 à 3,500 fr. (comme dans le service de Paris).

Pour les facteurs de ville de la Seine (extra-muros), pour les facteurs de ville des postes et des facteurs des télégraphes des départements, de 1,200 à 1,500 fr.

Pour les facteurs chefs, de 1,500 à 1,800 fr.

Le traitement de début des facteurs de la Seine (extra-muros), celui des facteurs des télégraphes et des facteurs de ville des postes dans les départements seraient portés uniformément de 900 à 1,000 fr.

Les facteurs de Paris, qui attendaient autrefois cinq ans, et qui aujourd'hui restent encore trois ans avant d'obtenir une augmentation de traitement de 100 francs, pourraient, à l'avenir, recevoir leur avancement tous les deux ans.

Les facteurs ruraux n'ont pas été oubliés. Un crédit de 500,000 fr. est demandé pour élever

de 7 centimes à 7 centimes un quart par kilomètre parcouru le montant de leur rétribution.

Les commis de direction dans les départements ne peuvent pas actuellement dépasser le traitement maximum de 2,700 francs ; 90 d'entre eux obtiendraient le traitement des commis principaux ; ils pourraient ainsi, à l'avenir, atteindre sur place le traitement maximum de 4,000 francs, comme leurs collègues du service actif.

Ces améliorations, s'ajoutant à celles qui ont déjà été réalisées jusqu'à ce jour, amèneront ainsi des changements notables dans la situation d'un personnel en tous points digne d'intérêt.

M. Benjamin Raspail a déposé hier, sur le bureau de la Chambre, une proposition tendant à créer un conseil général de la Seine distinct du conseil général de Paris.

Ce conseil comprendrait 36 membres, à savoir : 20 membres pour la capitale à raison d'un membre par arrondissement, et 16 membres pour la banlieue. Ce conseil serait régi par la loi du 10 août 1871, c'est-à-dire qu'il rentrerait dans le droit commun. En outre, M. Raspail propose d'établir l'incompatibilité entre le mandat de député et celui de conseiller général de la Seine.

La commission chargée d'examiner le projet de loi de M. Cocheret, concernant la création d'enveloppes et de bandes timbrées, a conclu à l'adoption, et un rapport de M. Loubet en ce sens a été distribué.

Sur onze bureaux, six seulement ont nommé hier leurs commissaires pour examiner les divers projets de loi relatifs à la réforme de la magistrature. La discussion a pris des proportions inattendues. Les systèmes les plus variés et les plus contradictoires ont été longuement développés. Il en résulte une confusion telle qu'il est impossible d'en dégager aucune idée d'ensemble. Il est très probable que sur ce point encore la Chambre ne pourra se mettre d'accord sur aucune réforme de quelque portée.

Sur les six commissaires nommés, deux se sont prononcés pour le maintien de l'inamovibilité : MM. Ribot et Méline. Les quatre qui ont émis une opinion contraire sont MM. Deluns-Montaud, H. Brisson, Pierre Legrand et Bovier-Lapierre.

Aujourd'hui le 11^e bureau a nommé commissaire M. Tenot qui est partisan de la suppression de la magistrature.

Le quatrième bureau de la Chambre a élu pour commissaire M. Achard, partisan de l'élection des magistrats par le suffrage universel, et de la suppression de l'inamovibilité.

Trois bureaux seulement n'ont pas encore élu de commissaires.

La commission des traités de commerce a décidé de demander des explications à M. Tirard sur l'abaissement des droits sur les tissus et les fils de laine belges.

La commission d'initiative du Sénat a décidé qu'un projet de loi spécial serait présenté sur les syndicats professionnels.

La commission chargée de vérifier l'élection de M. de Soubeyran a conclu à la validation.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 1^{er} mars

Le *Télégraphe* blâme M. Humbert des termes peu mesurés dont il s'est servi dans la séance d'hier, en répondant à l'interpellation de M. de Gavardie, pour qualifier la conduite des jurés qui avaient refusé de prêter serment.

La *France* déplore la rupture du traité de commerce avec l'Angleterre et dit que le cabinet devra tourner toutes ses forces vers les travaux publics s'il veut que le pays se relève complètement.

Le *Paris* attaque vivement le projet de réforme judiciaire présenté par le gouvernement. Il croit que la Chambre en reconnaîtra les défauts et ne le votera pas, et comme elle ne veut pas accepter le projet présenté par M. Martin-Feuillée, il ne sera rien changé à la situation actuelle.

Le *Temps* dit que M. de Gavardie a eu tort de porter à la tribune la question du serment ; il valait mieux laisser à la justice le soin de résoudre la question juridiquement.

Informations

Paris, 1^{er} mars.

Le *Journal officiel* publie les nominations suivantes :

M. Jules Cambon est nommé préfet du Nord.

M. Massicault, préfet de la Haute-Vienne, est nommé préfet de la Somme.

M. Fresne, préfet de l'Hérault, est nommé préfet de la Haute-Vienne.

M. Gattu, préfet du Tarn, est nommé préfet de l'Hérault.

M. Maréchal-Lebrun est nommé préfet des Landes.

M. Levaillant, préfet de la Nièvre, est nommé préfet de la Haute-Savoie.

M. Drouin, préfet des Hautes-Pyrénées, est nommé préfet de la Nièvre.

M. de Lanier, préfet de la Haute-Loire, est nommé préfet des Hautes-Pyrénées.

M. Reboul, préfet de l'Orne, est nommé préfet de l'Indre.

M. Allain-Targé, sous-préfet de Sens, est nommé préfet de la Haute-Loire.

M. Robert de Massy, préfet de la Meuse, est nommé préfet de l'Orne.

M. Proudhon, préfet de l'Indre, est nommé préfet de la Meuse.

M. Marc-Dufraisse, sous-préfet de Cambrai, est nommé préfet du Morbihan.

M. Val-Durand, préfet du Morbihan, est nommé secrétaire général de la préfecture de police.

M. Eynac, secrétaire général de la Haute-Loire, est nommé dans l'Hérault.

Le *Journal officiel* publie, en outre, des nominations de conseillers de préfecture :

MM. Rocault et Corderay sont nommés dans Saône-et-Loire ; M. Pochet dans la Savoie, M. Delaporte dans la Loire, M. Germont dans l'Ain, M. Simon dans la Haute-Savoie.

Sont nommés sous-préfets :

M. Bourrial à Mâcon ; M. Barbaroux à Yssingeaux ; M. Cassagneau devient secrétaire général de la Haute-Loire.

Des mesures vont être prises par le gouvernement contre les congrégations qui ont essayé de se reconstituer depuis quelques mois.

Pour les congréganistes autorisés à rester en couvent en nombre limité, le gouvernement exigera que le nombre fixé soit respecté.

Pour les congrégations ayant constitué des gardiens civils, le gouvernement exigera le *statu quo* établi autrefois. Toute infraction, après avis du préfet du département, amènerait une nouvelle dispersion.

Le *Livre jaune* est en préparation au ministère des affaires étrangères.

Il contiendra des documents intéressants, notamment sur les affaires égyptiennes et sur la marche des négociations qui ont eu lieu avec l'Angleterre pour la conclusion du traité de commerce.

M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, donnera samedi un grand dîner officiel de 101 couverts.

Tous les ministres et de nombreux personnages politiques y assisteront.

Un important mouvement judiciaire portant sur les parquets et la magistrature assise est en préparation à la chancellerie. Il ne paraîtra toutefois qu'après le mouvement des justices de paix, auquel on travaille en ce moment, et qui sera dimanche à l'*Officiel*.

Le gouvernement n'a encore pris aucune décision relativement à l'ambassade française à Rome.

On attend la nomination de l'ambassadeur italien.

Il paraît certain que le choix du gouvernement italien se serait arrêté sur M. Corti.

Lord Lyons a signé, hier soir, au ministère des affaires étrangères, avec M. de Freycinet, les traités accessoires, concernant la pêche, la navigation et les marques de fabrique.

Lord Lyons a exprimé les sentiments d'amitié de l'Angleterre pour la France et sa satisfaction de voir se multiplier les liens entre les deux pays.

Par décret, le général Regnier est maintenu dans ses fonctions de chef d'état-major du 18^e corps.

Le général Ducrot, arrivé à la limite d'âge, passera dans la section de réserve de l'état-major général.

BULLETIN DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE

55

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

ABEL & BERTHE

René, troublé pendant quelques secondes, prenait son assurance.

Il pensait bien qu'il était trop tard pour faire une telle perquisition à son domicile.

La descente de police serait forcément remise à demain.

Or, le lendemain, Angèle Leroyer aurait fait paraître le papier mystérieux qu'il voulait lui remettre.

Camus-Bressolles tira sa montre et regarda l'heure.

— Nous verrons... répéta-t-il ensuite. C'est votre présence que les recherches auront, et peut-être la nuit qui porte conseil vous paraîtra-t-elle disposé à des aveux que votre situation commande dans votre intérêt.

Le mécanicien tre-saillit de joie.

— Je ne me trompe pas... passa-t-il, on n'ira que demain... Tout est sauvé.

— On va vous donner lecture de votre interrogatoire, reprit le juge d'instruction.

Le greffier lut à haute voix les demandes du juge et les réponses du prévenu.

— Signez maintenant... dit le magistrat.

René prit la plume, écrivit son nom et traça d'une main ferme le paragraphe compliqué qui l'accompagnait.

Un garde municipal se tenait debout, immobile et raide, dans un angle du cabinet, près de la porte.

Camus-Bressolles lui donna l'ordre de reconduire le prévenu.

René salua le juge, sortit, et regagna la soucrinière entre les deux gardes qui l'avaient amené.

Son interrogatoire avait duré plus d'une heure et demie.

A peine eut-il quitté le cabinet que le juge mit l'interrogatoire du prévenu dans un dossier qui contenait déjà le procès-verbal d'arrestation, prit une feuille de papier blanc, écrivit ces mots : « Pour le commissaire aux délégations judiciaires et le chef de la sûreté » et plus bas : « Faire demain matin, dès la première heure, une perquisition au domicile du prévenu René Moulin en sa présence. Saisir tous les papiers ou autres objets qui sembleraient de nature suspecte. » Il data, signa, épingla la feuille sur le dossier, et tira le cordon d'une sonnette qui se trouvait derrière lui.

Un employé se présenta presque aussitôt.

— Ceci tout de suite au commissaire aux délégations... Allez...

L'employé emporta le dossier.

— En voilà assez pour aujourd'hui, murmura Camus-Bressolles, je vais dîner.

Il ajouta en s'adressant à son greffier :

— Aubril, vous êtes libre.

Théfer, nous le savons, n'avait point quitté le palais de justice, rôdant comme un âme en peine dans les couloirs des juges d'instruction, et attendant la fin de l'interrogatoire de René pour procéder à une petite enquête au sujet de cet interrogatoire.

Il vit sortir le prévenu qui passa près de lui sans l'apercevoir.

— Bon ! pensa l'inspecteur, c'est fini... Il faut à tout prix que je sache s'il a donné son adresse, et que je connaisse cette adresse...

LXIV

Théfer continua sa promenade, guettant le greffier de Camus-Bressolles et convaincu qu'en sa qualité d'inspecteur il pourrait tirer quelque chose de lui, malgré le secret professionnel auquel les greffiers sont astreints.

Tout à coup il entendit un coup de sonnette.

Un garçon de bureau accourut, entra dans le cabinet de Camus-Bressolles puis en sortit au bout d'une minute, tenant un dossier à la main et liant quelque lignes tracées sur un papier épinglé à ce dossier.

L'agent arrêta le garçon de bureau au passage.

— Tiens, c'est vous Lambert ! lui dit-il, vous voilà en course...

— Pas bien longue, la course, monsieur Théfer, répondit l'employé. C'est probablement de la besogne pour vous que je porte à M. le commissaire aux délégations.

— Ah bah ! et pourquoi croyez-vous ça ?

— Parce qu'il s'agit d'une perquisition à opérer demain à la première heure...

— Chez qui ? demanda Théfer avec anxiété.

— Chez un nommé Moulin.

Un élan de joie fit monter le sang au visage de l'inspecteur.

— Il a parlé, pensa-t-il. Bonne affaire...

Avant une heure je saurai ce qu'il faut que je sache...

Puis, tout haut :

— Je descends avec vous... dit-il.

E. il accompagna en effet le garçon du bureau, mais sans lui adresser une seule question nouvelle.

L'employé porta le dossier dans le cabinet du commissaire aux délégations, et Théfer s'empressa de gagner son propre bureau, voisin de celui du chef de la sûreté.

Habitué à ces sortes d'affaires, il savait à merveille que le dossier allait revenir du commissaire aux délégations au chef de la sûreté, chargé, en de telles occurrences, de commander un service d'agents pour opérer la perquisition.

Il n'en était pas moins très agité, très nerveux, tant il avait hâte de savoir.

— Si je ne suis point convoqué, se disait-il en piétinant sur place, je ferai causer celui de

Les officiers de marine qui ont été désignés pour coopérer aux travaux du passage de Vénus sur le soleil, en décembre prochain, seront détachés à partir de demain 1^{er} mars, à l'Observatoire de Paris, pour s'y préparer à cette mission.

Ces officiers seront adjoints aux observateurs choisis qui sont : M. le colonel Perrier, qui ira observer le phénomène à la Floride; M. d'Abbadie, à Cuba; M. Bouquet de la Graye, dans une station du golfe du Mexique; M. Tisserand, à la Martinique; M. Leclerc, à Santiago du Chili; M. Fleuriat, à Santa-Cruz; M. Perrotin, à une station du Rio-Negro; M. Holt, à Port-Désiré ou Chubut.

La commission chargée d'arrêter le meilleur mode d'observation, afin d'éviter les doubles emplois, est présidée par M. J.-B. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

Il résulte d'un tableau, communiqué par le ministre de l'intérieur, que, sur les 3,000 maires de chef-lieux de département, d'arrondissement ou de canton nommés par le gouvernement, 209 seulement ont été pris dans la minorité du conseil municipal.

Un comité vient de se former à Carcassonne dans le but d'élever une statue à Barbès, qui fut représentant de l'Aude à la Constituante de 48.

EN AFRIQUE

Constantine, 1^{er} mars. — Le général Forge-mol de Bostquenard, nommé au commandement en chef du corps d'occupation de la Tunisie, a adressé aux troupes de la division de Constantine l'ordre du jour suivant :

Officiers, sous-officiers et soldats,
Par décret du président de la République du 25 janvier dernier, je suis appelé au commandement du corps d'occupation de la Tunisie.

En me séparant de vous, que j'avais l'honneur de commander depuis trois ans, et chez qui j'ai trouvé dans tous les rangs, dans tous les grades, tant de dévouement et un si ferme esprit de discipline, j'ai pu penser que je considère le temps passé à votre tête comme le plus beau de ma carrière.

De votre côté, vous n'oublierez pas trop vite votre ancien chef, et le voisinage aidant, l'Algérie et la Tunisie resteront toujours prêtes à se donner une main fraternelle et secourable.

Par décision de M. le général commandant le 19^e corps d'armée, M. le général de brigade Ritter, est chargé du commandement par intérim de la division de Constantine et entrera de suite en fonctions.

Général FORGE-MOL.

LE 4^{ME} ZOUAVES EN TUNISIE

On écrit d'Alger au Petit Marseillais :

Je vous ai fait connaître par le télégraphe qu'il était fortement question d'affecter spécialement à la Tunisie, le 4^e régiment de zouaves, qui appartient à la province d'Alger. Il serait remplacé dans cette province par un régiment de ligne.

Mais, à propos de ce régiment, le 4^e zouaves, je crois devoir vous signaler un fait d'armes qui a valu dernièrement à une de ses compagnies, la 3^e du 4^e, trois décorations et une promotion à un grade supérieur.

C'était pendant la marche de la colonne Forge-mol sur Kairouan, et après le départ de l'une des dernières et pes. Le bataillon de zouaves formait l'arrière-garde et la troisième compagnie était à l'extrême arrière-garde.

Pendant six heures, le capitaine, bien secondé par son lieutenant, son sous-lieutenant et ses braves zouaves, maintint à distance, par un feu bien dirigé et tout en suivant la colonne plusieurs milliers d'Arabes.

Peu de temps avant d'arriver à l'étape, un groupe nombreux d'Arabes, bravant le feu des Français, se précipita sur la compagnie et tenta de l'envelopper. Le moment était critique. Le capitaine Chaumont ne perdit pas un instant :

il fit sortir des rangs tous ses meilleurs tireurs, les embusqua derrière de gros oliviers et leur ordonna de tirer posément, en visant soigneusement, comme à la cible.

Les Arabes étaient arrivés à moins de 50 mètres; ce feu, bien dirigé, les arrêta court, au bout de quelques instants ils tournaient bride précipitamment, emportant leurs morts et leurs blessés.

Nos braves zouaves, toujours tirant et marchant depuis 6 heures, étaient exténués, mais ils pouvaient être fiers, car à eux seuls ils avaient repoussé l'ennemi.

Le capitaine Chaumont, le lieutenant Kelbet furent proposés pour la Légion d'honneur et leur nomination parut quelque temps après à l'Officiel, en même temps que celle du docteur Forge-mol, médecin-major du régiment, qui, dès le début de l'engagement, s'était rendu au milieu de la troisième compagnie et y avait fait le coup de feu jusqu'à la fin.

Le sous-lieutenant Montaux fut promu lieutenant au 3^e zouaves.

J'ai pensé qu'il serait intéressant de rappeler cette action d'éclat de ce brave régiment, au moment où il va quitter la province d'Alger pour la Tunisie.

Etranger

Suisse

Berne, 1^{er} mars. — Les travaux avancent rapidement sur le chemin de fer de l'Aaribert, cette ligne si importante pour le commerce de la Suisse avec l'Autriche. La longueur du tunnel est de 10,270 mètres, dont 3287 étaient déjà percés à la fin de 1881. Il ressort d'un tableau comparatif que pendant les 14 premiers mois, les machines perforatrices ont avancé de 2853m. 10, tandis que dans le même espace de temps elles ne perçaient au Mont-Cenis que 979m. 61, et au Gothard 1566m. 51. On voit, d'après cela, que les expériences faites précédemment ont été mises à profit, et que, probablement, les travaux rencontreront ici des difficultés moins grandes.

Italie

Rome, 1^{er} mars. — On mande de Rome au Daily-News que l'Italie n'attend que la ratification du traité de commerce par les Chambres françaises pour envoyer le comte Corti ambassadeur à Paris.

M. Tornielli remplacerait le comte Corti à Constantinople.

Rome, 1^{er} mars. — L'assertion que le déplacement de M. Roustan à Tunis était dû à une pression de l'Italie, qui aurait promis, en échange, de nommer un ambassadeur à Paris est inexacte.

Il est probable que la nomination des deux ambassadeurs serait simultanée; mais les deux gouvernements n'ont reçu encore aucune communication à ce sujet.

Allemagne

Berlin, 1^{er} mars. — Les journaux allemands s'occupent beaucoup de la Russie et sont d'avis qu'il n'y aura aucune chance pour la fondation d'un grand Etat panslaviste, mais qu'au contraire les deux partis prépondérants, les panslavistes ou les nihilistes, finiront tôt ou tard par amener l'écroulement de l'empire russe actuel.

Le désarroi actuel prouve l'impossibilité de gouverner tant d'éléments hétérogènes, et la dissolution inévitable du colosse permettra seulement aux parties qui ont entre elles des affinités naturelles de se constituer en Etats qui se développeront d'après les lois qui leur conviennent. Il est à désirer, dans l'intérêt de la civilisation que cette transformation s'effectue bientôt.

Berlin, 1^{er} mars. — Comme si c'était l'effet d'un mot d'ordre, tous les journaux allemands se mettent à parler de la mission du germanisme en Europe.

Avec une unanimité qui dénote, pour leurs articles, une origine commune, ils déclarent que l'empire allemand, successeur de l'empire romain, est chargé de la défense de la civilisation européenne.

C'est une réponse à l'article du Nouveau Temps, de Saint-Petersbourg, qui comparait la puissance slave à celle d'Attila.

Angleterre

Londres, 1^{er} mars. — Hier, l'ambassadeur français, M. Challemeil-Lacour, a présenté à la reine ses lettres de rappel.

— Il y a eu hier un grand meeting, sous la présidence du prince de Galles, pour la formation d'un collège royal de musique en Angleterre.

Le prince de Galles et le duc d'Edimbourg ont parlé en faveur de l'objet du meeting.

— La commission nommée par la Chambre des lords sur la loi agraire a nommé lord Cairns président; elle a décidé de n'étudier que les principes généraux du land act.

— Le conseil de cabinet d'hier a déclaré que M. Forster ne déposerait pas devant la commission des lords.

Russie

Saint-Petersbourg, 1^{er} mars. — Le Nowa Wremia annonce qu'il se ferme en ce moment à Odessa un corps franc composé de Slaves du sud qui ont l'intention de se rendre en Herzégovine pour se joindre à l'insurrection.

Saint-Petersbourg, 1^{er} mars. — Le procès Trigonye est terminé. Dix accusés, dont une femme, ont été condamnés à mort; les autres aux travaux forcés.

Etats-Unis

Londres, 1^{er} mars. — Un service solennel a été célébré le 27 février, à Washington, à la Chambre des représentants, en mémoire de M. Garfield. Le président Arthur, tous les ministres, le corps diplomatique, un grand nombre d'officiers supérieurs de l'armée et de la marine et une foule de notabilités assistaient à cette cérémonie.

Après le service, M. Blaine, dans un discours chaleureux, a fait l'éloge de l'ancien président de la République.

— La commission du congrès, qui est chargée de revoir les dépenses causées par la mort du président Garfield a décidé d'allouer au :

Docteur Bliss.....	25,000 dollars
— Agnew.....	15,000 —
— Hamilton.....	10,000 —
— Beybrun.....	10,000 —
— Boynton.....	10,000 —

La commission a en outre accordé à toutes les personnes employées à la Maison-Blanche deux mois d'appointements et à Mme Garfield le reste du traitement de son mari pendant l'année courante.

LA QUESTION ÉGYPTIENNE

Le Caire, 1^{er} mars.

Les nouvelles du Standard relatives à l'esclavage sont dénuées de tout fondement. Une lettre de Mahmoud Baroudi au gouverneur du Soudan réproche le trafic des esclaves qui, dit-il, excite l'indignation de l'humanité et viole les lois religieuses.

— Le bruit d'un dissentiment entre Mahmoud Pacha et Arabi-Bey est démenti, et l'on affirme qu'un accord parfait règne dans le cabinet égyptien.

Par suite des nouvelles satisfaisantes reçues du Soudan, le conseil des ministres a décidé aujourd'hui de licencier 2,300 soldats noirs, qui, en vertu des ordres du précédent ministère, devaient se rendre dans cette province.

Cette mesure aura pour effet de produire une économie considérable sur le budget de la guerre.

Paris, 1^{er} mars.

On mande de Rome au Temps que le représentant de l'Italie à Constantinople a fait, dans ces derniers temps, des démarches confidentielles très pressantes auprès de la Sublime-Porte, pour obtenir en faveur d'Ismail-Pacha l'autorisation de résider dans la capitale de l'empire ottoman.

On voudrait, paraît-il, préparer la rentrée en scène du kh dive déchu, afin de lui faire jouer un rôle dans les complications auxquelles pourrait donner lieu éventuellement le mouvement égyptien.

Londres, 1^{er} mars.

Le correspondant du Times à Paris télégraphie à ce journal que, pour éviter l'intervention de la Turquie en Egypte, on propose d'admettre l'Espagne dans le concert européen; celle-ci n'aurait une cause de jalousie pour personne serait l'agent de l'Europe en Egypte.

Rome, 1^{er} mars.

Le Popolo Romano, parlant de la prochaine note de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie et de la Russie, en réponse à la note anglaise sur les affaires d'Egypte, termine ainsi :

Le Temps, d'après un télégramme de son correspondant particulier de Rome, daté du 25 février, considère la nouvelle que cette note sera collective ni identique, comme le signe d'un relâchement de l'entente qui a été la déclaration des quatre puissances à la Haye.

Cette appréciation ne nous semble pas exacte. La prochaine note, en effet, sera identique en fond, quoique n'ayant pas la forme collective.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

ISÈRE

Grenoble. — Un petit garçon de 7 ans, le nom Albert Couturier, domicilié chez ses parents, rue Clapollion, 7, profitant d'un moment où il se trouvait seul, est monté sur l'appui du balcon pour regarder dans la rue.

Tout-à-coup, il perdit l'équilibre et tomba dans la cour d'une hauteur de dix-huit mètres.

Dans sa chute, le pauvre enfant s'est brisé la crâne.

La mort a été instantanée. Un médecin appelé toute hâte n'a pu que constater le décès.

Grand-Lemps. — Depuis quelque temps, la Compagnie P.-L.-M. fait tous les dimanches, entre Saint-André-le-Gaz et Grenoble, un train spécial, pour les ouvriers en soie voyageant aux conditions d'un tarif spécial.

Hier, le train partit de Saint-André-le-Gaz à 6 h. du soir. A la gare de Grand-Lemps, une des ouvrières descendit du train croyant qu'il y avait quelques minutes d'arrêt, mais lorsqu'elle revint, le train était parti; elle voulut y monter, bien qu'on le lui défendit.

En montant sur le marche-pied, elle fut entraînée et tomba si malheureusement sous les roues qu'elle fut broyée.

Son cadavre fut relevé dans le plus triste état. Ce funeste accident a vivement impressionné la population de la gare et la population si paisible du Grand-Lemps.

GARD

Nîmes, 1^{er} mars. — Bessèges, le foyer des grèves est tranquille; à Molières, presque tous les ouvriers ont repris leur travail; c'est à peine s'il s'en trouve une cinquantaine décidés à persévérer; les troupes de ligne et la gendarmerie y séjournent encore, et les dragons viennent, trois fois par jour, y faire des patrouilles, et la nuit, des postes sont établis sur la route de Saint-Ambroix à Bessèges.

La paye des ouvriers mineurs de Lalle a été fixée sans incident.

La rentrée aux chantiers continue sous la surveillance des troupes qui sont campées aux abords des mines, pour assurer la liberté du travail.

Les forges, ateliers et hauts-fourneaux ont été fermés hier matin aux ouvriers compromis et révoqués.

Mille ouvriers seulement sont résolus à continuer la grève.

M. le député Desmons a répondu à ses amis de Bessèges : « On me communique votre dépêche aux législateurs; en quoi pensez-vous que ma présence soit utile? Est-ce auprès des compagnies, de l'administration ou des ouvriers? Consultez-les; puis, si la grève continue, restez toujours calmes. » Comme ses collègues, M. Desmons désapprouve la grève, il reviendra certainement pas parmi les grévistes.

mes collègues qu'on aura choisis, mais je me fais pour le quart-d'heure une fameuse pinte de mauvais sang !...

La porte s'ouvrit.
Un huissier parut, tenant un dossier.

Théfer était seul dans le bureau.

— Chargez-vous, je vous prie, lui dit l'huissier, de remettre ceci au patron... Il est tard et je suis très pressé...

— Complex sur moi..., répondit l'inspecteur.

— Merci...

L'âme damnée de M. de la Tour-Vaudieu jeta les yeux sur le chemise du dossier.

— C'est l'interrogatoire en question, se dit-il... Le hasard me sert à merveille... Tout marche comme sur des roulettes...

Et il entra dans le cabinet de celui qu'on nommait familièrement le patron...

— Que voulez-vous, Théfer? demanda le chef de la sûreté.

— Monsieur, répondit l'agent, c'est un dossier de M. Camus-Bressolles... Il a passé par les mains du commissaire aux délégations. L'huissier vient de me dire qu'il s'agit d'une perquisition à opérer chez un individu que j'ai arrêté il y a quelques jours et qui refusait énergiquement de donner son adresse...

— Il paraît que Camus-Bressolles a trouvé le moyen de lui délier la langue... fit le chef en souriant... Il cuisine assez proprement les prévenus... Voyons un peu...

Théfer lui présenta le dossier et, sans en recevoir l'ordre, il resta là en face du grand bureau ministre, debout, son chapeau à la main, attendant qu'on lui donnât mission de procéder à la

visite domiciliaire, et prêt à s'effrayer si on ne pensait point à lui.

Le chef de la sûreté parcourut l'interrogatoire.

— Ah! ah! s'écria-t-il tout à coup. Le gaillard connaît les agitateurs italiens résidant en Angleterre! C'est une bonne prise que vous avez faite là, Théfer... Je vous en félicite...

L'inspecteur s'inclina et devint rouge de joie. Décidément il était en veine! En croyant n'opérer que pour le service de Georges de la Tour-Vaudieu, il avait agi dans l'intérêt de la chose publique!

Il serait compliqué! Il toucherait une ample gratification! Il obtiendrait de l'avancement!... Quel rêve pour un policier!...

Le chef de la sûreté poursuivit :

— Il était lié à bas avec des conspirateurs particulièrement signalés comme dangereux, Orsini, Benedetti, Brusconi... Son affaire est mauvaise!...

Après avoir lu pendant un instant tout bas, le patron reprit à haute voix :

— Somme toute, il n'est pas très fort, ce René Moulin! Mis en demeure d'expliquer son retour plausible à Paris, il se cantonne dans une invention aussi absurde qu'in vraisemblable; il prétend qu'il veut rendre l'honneur à une famille qu'il ne peut nommer, ce secret n'étant pas le sien. C'est pauvrement imaginé.

Théfer écoutait avec une attention profonde. Chaque parole di et devant lui se gravait dans sa mémoire.

— Demain, conclut le chef de la sûreté en refermant le dossier, demain on fera sortir le

prévenu de Sainte-Pélagie, et on le conduira à son domicile où on procédera en sa présence...

Je vous charge de cela...

— Bien, monsieur...

— Je vais vous signer un ordre d'extraction... Vous irez prendre, à huit heures, le nommé René Moulin à Sainte-Pélagie, et vous le conduirez en voiture à son logement, place Royale, 24, au quatrième étage...

Je vous attendrai là entre huit heures et demie et neuf heures moins un quart.

L'inspecteur avait peine à cacher sa joie.

— Faites-vous assister par deux agents... continua le chef, tout en signant l'ordre d'extraction.

— Oui, monsieur...

— Vous avez bien pris vos notes? René Moulin, place Royale, 24, au quatrième étage.

— Ah! j'avais oublié l'étage.

— C'était sans importance.

— En effet.

— Voici l'ordre... Veuillez avec soin sur le gaillard... Je vous répète que sa capture est importante, surtout en ce moment où nous avons de sérieuses inquiétudes au sujet des complots qui se trament à l'étranger contre la vie du chef de l'Etat.

— Soyez tranquille, monsieur, je réponds du prévenu...

Et Théfer sortit enchanté du cabinet.

— Sept heures un quart! murmura-t-il en regardant sa montre.

Il donna des ordres pour le lendemain à deux agents de sa brigade, quitta la préfecture en toute hâte, monta dans un fiacre qu'il prit sur

la place Dauphine, et indiqua au cocher l'adresse de l'hôtel du duc Georges de la Tour-Vaudieu, rue Saint-Dominique.

...

Mme Leroyer (nos lecteurs doivent le prendre sans peine), était fort intriguée par la visite de l'huissier de René Moulin et très désireuse de connaître le contenu de la lettre qu'il venait de lui apporter.

Une chose, en outre, la préoccupait et l'inquiétait.

Le message du mécanicien venait de lui dire que la maison était surveillée par la police.

Pourquoi cette surveillance qui ne présage rien de bon?...

Berthe, après avoir refermé la porte du logement derrière le marchand de billets, restait très agitée, très émue, dans la chambre malade.

— Mère chérie, lui dit-elle d'une voix affirmée, je n'ai pas voulu te desobéir... Je n'ai pas voulu que tu sois en danger... Je me suis retirée, mais ce m'inquiète et m'effraie... J'ai peur qu'on ne vienne t'apprendre quelque chose de fâcheux...

— Rassure-toi, mon enfant... répondit la mère, tes inquiétudes n'ont pas de raison d'être. On m'a apporté une espérance...

— Bien vrai?

— Je te l'affirme... et je l'affirmerai plus timentement encore quand j'aurai lu la lettre que voici.

(4 suite)

Le préfet et le général de Courty sont toujours sur les lieux et l'instruction judiciaire continue. L'effervescence paraît passée, l'on semble entrer dans une période de calme relatif.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. ROYÉ-BELLARD, CONSEILLER
Audience du 1^{er} mars 1882

MURDRE

L'affaire la plus importante de la session est soumise au jury.

Barthélemy Deyrieux, âgé de 68 ans, vigneron à Givors, est accusé d'avoir volontairement donné la mort au sieur Fayolle, cabaretier à Givors, dans les circonstances que voici :

Le nommé Barthélemy Deyrieux, âgé de 68 ans, vigneron, devint, dans les premiers jours du mois d'août 1881, le locataire des époux Fayolle, cabaretiers au hameau de Noally, commune de Givors. Il occupait au premier étage de la maison et à côté de leur propre logement deux petites pièces dont la location lui avait été consentie au prix de 100 fr. par an.

Malgré quelques retards dans le paiement de ces termes, il ne vivait point en mauvaise intelligence avec ses propriétaires et fréquentait habituellement leur débit de boissons.

Le premier janvier, vers neuf heures du soir, cet individu buvait en compagnie des époux Fayolle et de plusieurs autres individus, lorsque interpellant le sieur Fayolle il lui demanda s'il était guéri de certaine maladie et accompagnait cette question de réflexions blessantes pour la dame Fayolle.

Cédant à un sentiment d'indignation, Fayolle saisit une bouteille vide et en asséna un coup sur la tête de l'insulteur, qu'il congédia non sans peine avec l'aide de deux consommateurs.

Deyrieux étant venu peu de temps après heurter violemment contre la porte du cabaret avec une bille de voiture, une des personnes présentes sortit et le désarma. Une seconde fois encore, il vint frapper à coups redoublés avec un marteau, en proférant des injures et des menaces et il fallut de nouveau le désarmer.

Son état de surexcitation parut d'ailleurs tel aux sieurs Héel et Peillon qu'en se retirant ils demandèrent au sieur Fayolle de les accompagner.

L'accusé ne regagna son logement qu'à une heure très avancée de la nuit, et se jeta sur son lit tout habillé, après avoir eu le soin de placer sous sa main une serpe ou goyarde, instrument destiné à fendre le bois, et avoir barricadé avec une chaise la porte de sa chambre qui ne peut être fermée à clef.

De son côté, la femme Fayolle, déjà couchée depuis quelque temps, n'était point endormie lorsque son mari vint la rejoindre, et elle affirme que Deyrieux ayant au moment où il traversait le corridor, proféré ces paroles : « Viens donc, grande rosse, viens, je t'attends. » Le sieur Fayolle, qui tenait une lampe à la main, aurait pénétré dans leur chambre commune, puis, cédant à la provocation dont il était l'objet, serait revenu sur ses pas et se serait acharné vers la chambre de l'accusé. Elle affirme, en outre, avoir entendu presque immédiatement des coups réitérés portés sur le plancher par un instrument en fer et s'être précipitée hors de son lit à ces mots que Deyrieux lui adressait : « Viens, ça, c'est mort. »

A demi-vêtu, une lampe à la main, elle se dirigea en toute hâte vers la chambre voisine et vit son mari gisant dans une mare de sang. S'étant baissée pour lui porter secours, Deyrieux qui se tenait debout dans un coin de la chambre tenant encore en main la serpe avec laquelle il venait d'accomplir sa vengeance, se précipita sur elle et lui asséna un coup sur le sommet de la tête.

Le meurtrier relevait déjà son arme pour l'en frapper encore lorsqu'elle prit la fuite couverte de sang et appelant au secours.

L'accusé n'a point cherché à prendre la fuite et il est demeuré, affectant le plus grand calme en face du cadavre de sa victime, jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie.

Il prétend que Fayolle s'est introduit furtivement dans sa chambre, que réveillé en sursaut par le bruit de la chaise qu'il avait placée contre sa porte et se sentant appréhender à la gorge il a fait alors seulement usage de sa goyarde, et se trouvant en cas de légitime défense, frappé au hasard son agresseur.

Mais ces allégations sont démenties par les constatations de l'expertise médico-légale et par des témoignages concordants. L'autopsie a révélé, en effet, que Fayolle n'a point été frappé par devant au moment où ainsi que le prétend Deyrieux, il serait penché sur son lit pour l'étrangler, et l'homme de l'art affirme que la victime a dû être étourdie par le premier coup porté et qu'elle ne devait, en cet incident, ni faire face à son meurtrier ni être debout devant lui.

Irrogne et querelleur, Deyrieux a toujours été redouté de ses voisins dans les communes de Grigny et de Givors qu'il a successivement habitées. Il a déjà subi une condamnation pour coups et blessures volontaires.

M. le président interroge l'accusé. C'est un vieillard à barbe et cheveux blancs, grand, d'un aspect rude, il inspire presque l'effroi; son caractère est violent, sa moralité mauvaise.

Répondant aux questions de M. le président, il proteste de son innocence et prétend avoir été dans le cas de légitime défense : Je ne suis pas un malhonnête homme, dit-il, ni un assassin, mais quand on me cherche je ne suis pas bon.

Les témoins qui comparaissent sont tous à la charge de Deyrieux, et leurs dépositions établissent que si, dans le cabaret, Fayolle l'a frappé d'un coup de bouteille, c'est qu'il avait été gravement outragé par les paroles et les gestes obscènes de l'accusé; que si Fayolle est entré tard dans la chambre de l'accusé, c'est que celui-ci l'attendait et l'avait violemment provoqué.

M. Baudouin, avocat général, soutient l'accusation. C'est le caractère de l'accusé, dans les faits, dans les menaces et enfin dans la position même du cadavre

de Fayolle il trouve la preuve que Deyrieux est un véritable meurtrier.

M. Millevoye, avec un talent digne d'une meilleure cause, combat les charges de l'accusation. Son client a été provoqué, et il a défendu ses jours menacés.

En demandant l'acquiescement de Deyrieux, il réclame non un acte de pitié, mais de justice.

Le jury se retire dans la salle de ses délibérations et, une heure après, rapporte un verdict de culpabilité avec circonstances atténuantes.

La cour, après en avoir délibéré, condamne Deyrieux à la peine de dix années de réclusion.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeudi, 2 mars, 61^e jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 43; coucher 5 h. 42. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1855) : Mort de Nicolas I^{er}, empereur de Russie.

M. le préfet du Rhône vient de faire afficher sur nos murs le texte du projet de loi relatif au régime douanier applicable aux produits anglais à leur entrée en France, ainsi conçu :

Article 1^{er}. — A partir de la promulgation de la présente loi, les marchandises d'origine ou de manufactures anglaises seront soumises à leur entrée en France au même traitement que celles des nations les plus favorisées.

Art. 2. — Les dispositions de l'article ci-dessus ne seront point applicables aux produits coloniaux qui resteront soumis aux conditions du tarif général des douanes.

M. le préfet du Rhône donne avis que le programme pour le concours d'admission à l'Ecole spéciale militaire est déposé à la préfecture du Rhône et à la sous-préfecture de Villefranche où l'on pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Les inscriptions seront reçues à la préfecture, 1^{re} division, 3^e bureau, à partir de ce jour jusqu'au 30 avril au soir, terme de rigueur.

A partir du lundi 6 mars, les modifications suivantes seront introduites dans la marche des trains de la ligne de Lyon à Montbrison :

1^{er} Trains nouveaux mis en circulation. — N^o 204, partant de Montbrison à 5 heures 28 matin et arrivant à Saint-Paul à 8 heures 14; n^o 211 (partant de Saint-Paul à 4 h. 58 soir), prolongé de Charbonnières à Montbrison, où il arrivera à 8 heures 09 soir; n^o 225 et 227 partant de Saint-Paul à 2 heures 10 et 6 heures soir pour Charbonnières; n^o 226 partant de Charbonnières à 3 heures 38 soir pour Saint-Paul.

Trains supplémentaires des dimanches et fêtes entre Saint-Paul et Charbonnières : départ de Saint-Paul à 9 heures 45 matin et 12 heures 55 soir; départ de Charbonnières à 10 heures 19 matin et 1 heure 29 soir.

2^o Train supprimé partiellement. — N^o 209 (partant de Saint-Paul à 3 heures 33 soir) supprimé entre Montbrison et Montbrison.

Société régionale de viticulture. — Aux vigneronnages beaujolais :

Le phylloxera poursuit plus que jamais son œuvre de destruction ! Il n'est plus possible de se faire illusion; deux moyens seulement nous restent pour lutter :

1^o Le sulfure de carbone que vous employez aujourd'hui presque tous :

2^o Les vignes américaines qui méritent d'être mieux connues.

Dans le but de généraliser et d'améliorer ces deux moyens de défense, la Société régionale de viticulture de Lyon a décidé de donner à Belleville (Rhône), les 11 et 15 mars 1882, des conférences où seront exposés par tous les praticiens qui voudront bien y prendre part :

1^o Les meilleurs procédés pour l'emploi du sulfure.

2^o Les moyens les plus pratiques et les plus certains de reconstituer par le greffage de nos vignes du pays sur les plans américains résistants nos vignobles détruits.

En présence des résultats admirables obtenus dans le département de l'Hérault, résultats constatés par tous et mis en lumière d'une façon indiscutable par le récent congrès de Bordeaux et par la circulaire que vient de faire paraître le ministre de l'Agriculture, notre Société voit son chemin tout tracé; elle suit la grande Société d'agriculture de l'Hérault et l'école nationale d'agriculture de Montpellier.

Il faut rendre la greffe de la vigne familière à tous, il faut former des greffeurs.

C'est dans ce but que sont organisées ces conférences pratiques. Tous le monde est appelé à y prendre part et à faire connaître le résultat de ses travaux ou de ses essais.

Le président de la Société régionale de viticulture de Lyon.

E. BENDER.

Voici le programme des conférences de Belleville-sur-Saône, salle de la Grenette :

Samedi 11 mars

Séance du matin, à neuf heures et demie. — Insecticides; sulfure de carbone, engrais, etc.

Séance du soir, à deux heures. — Vignes d'Amérique; quelles sont les variétés à rejeter; peut-on adopter des producteurs directs? quelles sont les variétés à multiplier; plantation des pieds-mères; création des pépinières.

Dimanche 12 mars

Séance du matin, à neuf heures et demie. — Les différentes sortes de greffe; greffe en fente

ordinaire, à un ou deux greffons; greffe à cheval renversée; greffe anglaise. — Greffe Champlain.

Séance du soir, à 2 heures. — Exécution de la greffe; ligature et enduits, stratification, plantation et soins à donner aux greffes; résumé des conférences.

Le dimanche 12 mars deux heures avant les séances, deux greffeurs expérimentés se tiendront à la disposition de toutes les personnes qui voudront apprendre à greffer.

Voici la taxe du pain de ménage pour la 1^{re} quinzaine de mars :

A dater du 1^{er} mars 1882, le prix du kilogramme de pain de ménage vendu chez les boulangers, est fixé à 0,41 c.

La taxe du pain de ménage, vendu sur les marchés, est fixée à 0,38 c.

Le pain fera ou pain blanc et les autres pains dits de luxe ou de fantaisie, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendront à prix débattu, ainsi que le porte l'art. 3 de l'arrêté du 28 août 1874.

Il n'y a pas de changement sur les prix du pain pour cette quinzaine.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt qui a une grande importance.

Elle a décidé qu'un électeur qui n'a pas reçu notification dans les délais voulus, de sa radiation sur les listes électorales, est toujours en droit de demander et d'obtenir d'office son inscription en dehors de tout délai.

Hier, est venue en police correctionnelle, l'affaire du café Américain.

Ainsi que ce a été prévu, ces débats ont eu lieu à huis-clos.

La femme Rué, propriétaire de l'établissement, a été condamnée pour tenue de maison de jeu clandestine et excitation de mineurs à la débauche, à 6 mois de prison.

La série des suicides continue :

Hier soir, à 8 heures, le sieur Pierre Poty, âgé de 61 ans, propriétaire, Petite-Rue du Midi, 11, aux Charpenneux, a profité de l'absence de sa femme, pour se pendre dans son domicile.

M. le docteur Musy n'a pu que constater le décès.

On suppose que c'est dans un accès de tristesse, survenu après de trop copieuses libations, que ce malheureux a pris sa fatale résolution.

Un jeune homme de vingt-un ans, natif de l'île de Jersey, qui exerçait à Lyon la profession de peintre en décors, a tenté de se suicider en absorbant un corrosif violent.

Ce malheureux a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

On ignore encore les motifs qui ont poussé ce jeune homme à se suicider.

Les malfaiteurs, qui considéraient le Mont-de-Piété comme un lieu d'écoulement naturel de leurs vols, sont depuis quelque temps désillusionnés.

Une active surveillance est exercée maintenant, et les engagements ne sont acceptés qu'après un contrôle sévère.

Hier, un commissionnaire de la place du Pont, le sieur F..., en a fait la triste expérience. Ayant voulu engager une montre en or qui a été reconnue pour avoir été volée, il a été confié aux gardiens de la paix du poste voisin.

Au poste, il déclara que le bijou lui avait été remis par un individu qui devait l'attendre sur le quai de l'Hôpital.

Les agents s'y rendirent aussitôt, mais ne trouvèrent personne.

Le commissionnaire a été remis en liberté provisoire, mais devra se tenir à la disposition de M. le commissaire de police, qui a ouvert une enquête.

Les marins de la Saône se plaignaient depuis longtemps de vols que des pirates d'eau douce commettaient à leur préjudice. Quand des barques elles-mêmes n'étaient pas enlevées, les objets qu'on y avait laissés disparaissaient comme par enchantement.

Hier soir, deux individus ont été surpris au moment où ils coupaient les amarres d'un bateau en station en face de la place de la Butte. A l'approche des gardiens de la paix, les malfaiteurs prirent la fuite, abandonnant sur le terrain une hache, un tuyau en cuivre, pesant plusieurs kilogrammes, etc.

L'un d'eux, un sieur G..., a pu être arrêté quelques instants après. Son complice, dont le nom est connu ne tardera probablement pas à le rejoindre en prison.

Depuis plusieurs jours, les chefs de service des magasins, A la Ville de Lyon, constataient que de nombreux vols étaient commis. Une surveillance fut exercée qui amena l'arrestation du nommé Louis Bougain, employé de la maison.

Une perquisition faite dans son domicile, rue Boileau, n. 152, amena la découverte d'une quantité énorme de marchandises de toutes sortes, foulards, soie, mouchoirs, cravates, etc., etc., qui ont été reconnues par M. Dabonneau, pour sortir de ses magasins.

Bougain, n'a d'ailleurs fait aucune difficulté pour avouer les faits qui lui étaient reprochés. On suppose que pour commettre ces vols, aussi bien que pour écouler les produits, il devait avoir plusieurs complices, mais il a opposé un silence absolu à toutes les questions qui lui ont été posées à ce sujet.

L'enquête continue.

Hier matin à 10 heures, le nommé Louis Ch..., âgé de 23 ans, employé de commerce, a été ar-

rêté sur la plainte des époux R..., épiciers, rue Imbert-Colomès, chez lesquels il demeurait.

Cet individu est accusé d'escroquerie à leur préjudice et de faux en écritures privées. Il s'était affublé de la circonstance d'un nom qui ne lui appartenait pas.

La nuit dernière, des malfaiteurs ont pénétré avec effraction dans la cave de M. Cottaz, receveur d'octroi, rue Sainte-Elisabeth, 204, et ont enlevé près de 100 litres de vin.

Ces audacieux filous ont disparu sans être remarqués.

Trois individus, profitant des ombres de la nuit, se livraient à une pêche fructueuse dans le bassin du fort de la Vitrolerie.

Surpris par les gardiens de la paix, ils n'eurent que le temps de dévaler, abandonnant la barque sur laquelle ils étaient montés et plusieurs kilogrammes de poissons.

Salle de l'Alcazar. — Antony Lamotte est un de ces charmeurs dont la verve féconde, intarissable, ne cesse de vous enchanter. Aussi le premier grand bal qu'il a conduit à l'Alcazar, samedi passé, était-il splendide et d'un entrain sans pareil.

Les frais costumes y abondaient, et un auditoire nombreux et choisi s'y était donné rendez-vous pour écouter et applaudir le nouveau répertoire du célèbre maestro, dont la fougue toute juvénile est devenue proverbiale à Lyon, comme à Bordeaux et à Marseille. Tout Lyon voudra entendre cette année sa grande polka lyrique sur le Prophète, laquelle est bien le digne pendant de sa célèbre polka sur les Huguenots.

Le bal de samedi prochain promet d'être encore plus brillant que celui de samedi dernier.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 1^{er} mars.

Température : La bourrasque que nous signalions hier soir sur l'Angleterre a suivi une trajectoire beaucoup plus septentrionale que la précédente; son centre est aujourd'hui sur la mer du Nord.

Aussi ses effets ont été peu intenses sur nos régions. La pluie qui a commencé hier vers 9 h. 15 du soir a été faible et n'a donné au Parc que 1 mm. 1 en une heure et demie.

A Saint-Genis, on n'a recueilli que 0 mm. 5 d'eau, et il n'a pas plu au sommet du Mont-Verdun.

Temps probable : Doux, quelques averses.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 février.

Aujourd'hui réponse des primes. Elle n'intéressait vraiment que les deux seules valeurs qui aient donné lieu en février à des transactions de quelque importance : le Suez et le 5 0/0, toutes deux ont ajouté de nouveaux progrès à ceux qu'elles avaient réalisés hier.

Dès le début, le 5 0/0 a laissé voir des tendances très significatives; en effet, la réponse s'est faite à 115,27 1/2, on clôture à 115,45, on a fait 115,65 après bourse. Quant au Suez, il passe de 2,300 à 2,355. L'événement justifie nos présomptions : les couvertures acquises par la spéculation à la baisse sont insuffisantes, et le sort de la liquidation est fixé.

Nos impressions relatives à une liquidation favorable, concernant aussi bien le Crédit de France que les autres institutions financières. La réconciliation du grand public avec les rentes et les Récépissés s'est faite dans le fort de la crise; les actions des bonnes Sociétés conduites avec sagesse et activité commencent déjà à rentrer en grâce et toutes marchent d'un pas très sûr vers les prix auxquels elles ont droit. Parmi elles il faut compter, nous le répétons, le Crédit de France.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 1^{er} mars, 11 h. 50 soir.

L'union républicaine sénatoriale a adopté l'ordre du jour suivant présenté par M. Demole :

Considérant que la révision de la Constitution est demandée par le pays et ne saurait pas être ajournée, maintient la question à son ordre du jour.

— La commission relative à l'enseignement primaire s'est occupée des peines disciplinaires; elle a décidé de supprimer la peine de l'interdiction complète.

— Le journal l'Union républicaine cesse sa publication.

— M. Jules Grévy a reçu le fils du grand-vizir du Maroc.

— M. Spuller, préfet de la Somme, est nommé trésorier général du Gard.

Vienne, 1^{er} mars.

Les Autrichiens ont été battus par les insurgés à Drina. Ils ont perdu trois cents hommes.

Londres, 1^{er} mars.

Des désordres sérieux ont éclaté à Northampton.

Le candidat conservateur qui se présente contre M. Bradlaugh a été assailli. L'assemblée électorale, tenue par ses partisans, a été dispersée par le peuple.

CHOSSES & AUTRES

L'enseignement secondaire en Autriche

Il ressort de la statistique que vient de publier le ministre des cultes et de l'instruction publique sur l'enseignement secondaire, qu'il y a actuellement en Autriche 165 gymnases fréquentés par 53,142 élèves. Dans 95 de ces lycées, la langue d'enseignement est l'allemand; dans 53, le tchèque; dans 21, le polonais; 4 gymnases sont italiens, 1 ruthène, 7 tchèque et 4 serbo-croates. Les écoles dite réale sont en Cisleithanie au nombre de 87, fréquentées par 16,617 élèves: la langue d'enseignement est, dans 61 de ces écoles, l'allemand; dans 16, le tchèque; dans 5, le polonais; dans 4, l'italien; 1 est serbo-croate.

Gaiement entermé.

La Vérité, d'Epernay, rend compte d'un enterrement civil, d'une nature particulièrement originale, qui a eu lieu à Venteuil: Samedi dernier, était mort, à la suite d'un refroidissement, un célibataire de cette commune, M. Auguste Girod, dit Petit-Jean, âgé d'une soixantaine d'années. Le défunt avait été un ami de la gaieté et, de plus, un philosophe.

La mort pour lui ne représentait pas des idées funèbres, et il avait demandé, dans son testament, qu'on fût gai à son enterrement; même, il avait désigné un de ses amis pour faire la police du cortège, et notamment pour empêcher les assistants de pleurer.

On de ceux-ci, ayant enfreint la consigne, fut, en effet, ramené à l'ordre par l'ami en question.

En outre, Girod avait demandé que la Société chorale accompagnât sa dépouille mortelle en chantant divers morceaux. Il avait prescrit que, au départ, du vin fût servi à tous les assistants, afin que chacun pût trinquer à sa mémoire.

Bien que les dernières volontés du défunt fussent en opposition avec l'usage, on les respecta de point en point. A la levée du corps, la Société chorale chanta le chœur des soldats de Faust, et toutes les personnes

présentes burent un verre de vin en l'honneur du défunt. L'assistance ne comprenait que des hommes, au nombre de 470, qui formaient une double haie autour de la bière.

Sur la tombe, la Société chorale chanta la Marseillaise. Enfin, suivant une prescription du testament, une bouteille de champagne fut vidée sur le cercueil avant qu'on y jetât les premières pelletées de terre. La cérémonie se termina par un grand banquet auquel le défunt avait, par son testament, invité tous les assistants.

SPECTACLES DU 2 MARS

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui jeudi, à 7 h. 1/2:

« Le Prophète. »

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui jeudi, à 7 h. 1/2:

« Le Gendre de M. Poirier. »

« Divorçons. »

Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus vertigineux.

Grande ménagerie Bidol

Cours du Midi

La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2

Orchestre sous la direction de M. Léon.

Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures

du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 h. 1/2: entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.

Orchestre nombreux avec quatuor de Trompes de chasse.

BOURSE DE LYON

Da 1^{er} mars 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0 amortissable	83 07 Gaz de Lyon
3 0/0	83 07 Gaz de la Guilloière
4 1/2	85 70 Mines de la Loire
5 0/0 français	115 10 Montrambert
Italian	85 70 St-Etienne
Turc	11 Rive-de-Gier
Autrichien 4 0/0	Société Lyonnaise
Russe 5 0/0	Bateaux-Omnibus
Espagne 3 0/0	26 1/4 Saux
Dettes Egypt. unifiée	Dombes
Actions	Abattoirs
Crédit mob. Espag.	Verreries L. et Rhodas
Crédit Lyonnais	750 Croix-Rouss
Union générale	Obligations
B. Lyon et Loire	Ville de Lyon
2. Hypothèque France	Ville de Paris 1889
Soc. foncière Lyonn.	Ville de Paris 1871
Banque Ottomane	692 50 Lombardes anciennes
Paris-Lyon-Médit.	635 Lombardes nouvelles
Che. Autrichiens	275 Saint-Etienne
Lombard-Vénitien	607 50 Rhône-et-Loire 4 0/0
Saragossa	565 Paris-Lyon-Médit. 3 1/2
Nord-Espagne	2300
Suez	1868 5 0/0

EAUX-BONNES — Eau minérale naturelle
Contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIQUES
Vente annuelle Un Million de Bouteilles

DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-Médecin-major, envoie gratuitement son Traité de Médecine pratique, indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la Guérison radicale des Maladies de tous les Organes et des Névroses, Hémorrhoides, Goutte, Vessie, Matrice, Phthisie, Cancer, Obésité, Asthme. — Ecrire au St-Michel, 27, Paris.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

M^{me} V^e YVERNAT

3, rue Vieil-Renversé (Saint-Georges) au-dessus de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes. Soins intelligents et discrétion.

Consultations. — PRIX MODÉRÉS
Connaît l'allemand

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prêt à la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, à très bonnes conditions, l'installation du compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra, à la disposition de ses confrères.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, et autres: Le seul véritable sirop Ernest Pagliani, seul et unique successeur de Jérôme Pagliani, les pilules de Morison, le tamarin Erba, les pastilles indiennes du docteur Wilson.

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14

ANNONCES

VENTES FORCÉES

Le quatre mars à onze heures du matin, place de la Cité, vente de tables, buffets, caisses d'horloge, poêle, commode, pendule, garde-robe, table de nuit, édredon, etc.

Le même jour, même heure et place St-Pothin, vente de tables, lit, poêle, machine à coudre, à ressorts, établi, chaises, etc.

Le même jour, même heure et place Morand, vente de piano, glace, pendules, garniture, fauteuils, chaises canapé, tables, chandeliers, lampes, tapis, etc.

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, ou le n° 2534.

A VENDRE OU A LOUER BELLE PROPRIÉTÉ

closo de murs, comprenant pré, jardin, vigne et maison d'un étage, située à Brindas, hameau du Gourd. S'adresser à M. BENOIT, au Gourd

10-15% de Revenu
CAPITAL GARANTI et toujours Disponible
Opération sérieuse
et SANS RISQUE
DEMANDER RENSEIGNEMENTS
A LA CAISSE SYNDICALE
30, Avenue de l'Opéra — Paris

Etude de Me POINT, notaire à Trivors.

ON OFFRE

Importants Capitaux à placer par hypothèque.

AVIS

On demande un chauffeur-mécanicien pouvant faire quelques réparations.

S'adresser au dépôt de mendicité d'Albigny, de 9 heures du matin à 2 heures du soir.

Il est inutile de présenter sans de très-bonnes références.

J'OFFRE

de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 30 fr. en voyageant pour faire connaître un article unique sans précédent. Très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 50, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgoin (Isère).

Lyon, Aichard, cours de la Liberté, 1, Guilloière; Bruoz, succ. de Davallon, place Saint-Pierre

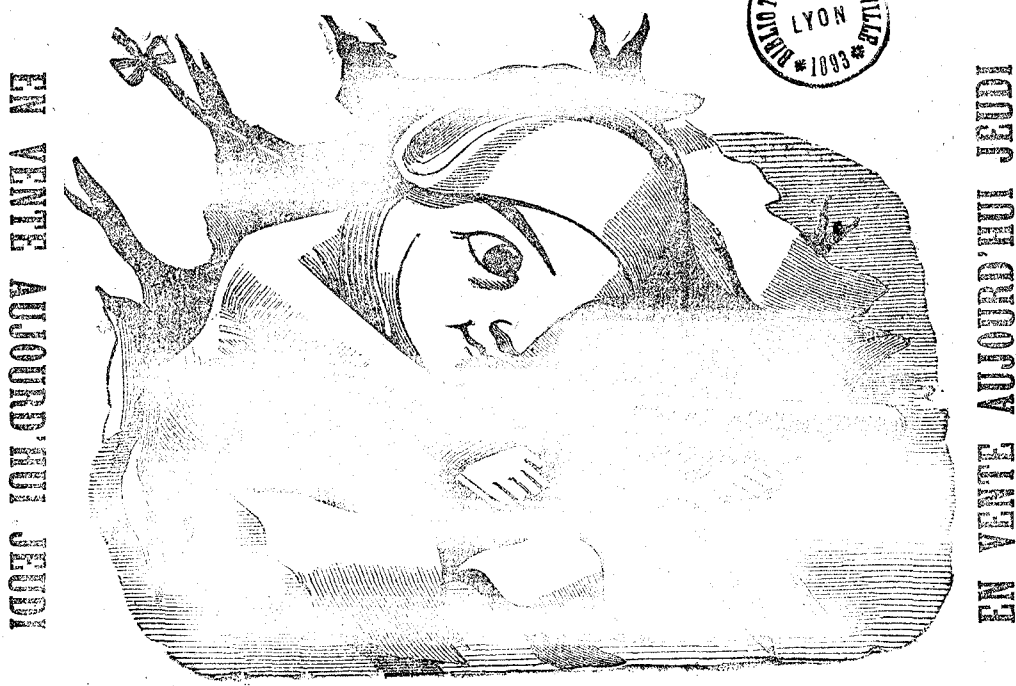
DES BOISSONS GAZEUSES. — Guide manuel du fabricant, 1 vol. grand in-8 illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur: Hermann-Lachapelle, 144, Faubourg-Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires. 2073. 2 mai.

AVIS M. L. Reuille, 38, rue de Vauban, Lyon, a l'honneur d'informer sa clientèle que par suite du décès de M. V. Roland la cession de sa fabrique qu'il devait faire à ce dernier n'a pu avoir lieu. M. Reuille continuera comme par le passé le tirage d'or et le dorage des traits et filés.

VOUS NE TOUSSEZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la Toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer une chaque fois que la toux se présente. Prix: boîte, 1 L. 75, la demi 1 fr. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharmac. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Banor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpey, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital: 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS



Chez tous les libraires et marchands de journaux le 2^e numéro illustré de

L'ANCIEN GUIGNOL

SOCIÉTÉ NOUVELLE

SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN

A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 4.

CAPITAL: 20 MILLIONS

Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.

ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

QUINQUINA BRAVAIS
Extrait liquide concentré de Quinquina
TONIQUE, APERTIF, RECONSTITUANT
Préparé avec des écorces choisies et très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour. Guérit: Dyspepsies, Gastrites, Catarrhes, Crampes et Troubles d'estomac. Guérit: Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.
DÉP. PRINCIPAL: PARIS: 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra
On trouve également le Fer Bravais et les EAUX MINÉRALES NATURELLES de l'ARDOCHE, SOURCE du VERNET, etc.

Lyon: Faivre, Poncet, J. Grand, F. Guillermond, Monvenon, successeur; Docteur Albin Meunier, Poizat neveu, Collet, pharm. Lardet, Signard, cessaier; Antoine Lesra, Finat, Bouchard et Bourne, Simon Bousquet, Cherblanc et Cie, pharm. du Serpent, Mauguin, ph. des Célestins, ph. Gonon frères, Verrière, Diétrix aîné et Cie, Châtelain et Bartolotti, pharm. Barnoud, pharm. Centrale, Vignier, Achard, Senot, Pharmacie male de Mazade et Dalcé. — (Gère) Palisson et Albert, Léonard.

PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souvent aines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quiéteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, Lyon, et pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugeaud, 21, à Lyon.
Pharmacie moderne à St-Etienne; pharmacie CHATEAUBERT, place Grenette, à Grenoble. — Détail dans toutes les pharmacies.

50 POUR 100
Défiez-vous de rapporter à des capitaux en opérant sur les RENTES FRANÇAISES
brochure expédiée gratuitement. S'adr. à la SECURITE FINANCIERE (14^e Année)
23-25, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (Près LA BOULLE)
Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME